Seine et Yvelines Numérique

2026-CSSYN-025

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Compte administratif - budget RTHD

Le 1 juillet 2026, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 25 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 57 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-059 en date 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-061 en date du 19 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025-CSSYN-065 en date du 13 novembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 2025 ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité Syndical ;

Considérant que s'agissant d'une séance dans laquelle le compte administratif est débattu, la Présidente se retire au moment du vote ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Les résultats du compte administratif 2025 du budget RTHD du Syndicat sont arrêtés comme suit :

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20260803-CSSYN-72-DE
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026

Budget :	**Annexe RTHD**
Exercice :	**2025**
	Compte administratif

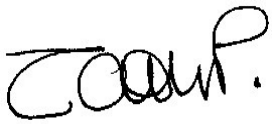
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Résultat à la clôture N-1	579 771,63 €	0,00 €
Prévision	3 967 466,37 €	3 967 466,37 €
Réalisation	2 038 091,82 €	2 039 425,38 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Total en fonctionnement	**2 617 863,45 €**	**2 039 425,38 €**
Section d'investissement		
Résultat à la clôture N-1	0,00 €	4 506 742,24 €
Prévision	7 621 537,24 €	7 621 537,24 €
Réalisation	1 786 170,81 €	1 946 037,32 €
Restes à réaliser	1 405 325,81 €	1 047 805,81 €
Total en investissement	**3 191 496,62 €**	**7 500 585,37 €**
TOTAL des sections	**5 809 360,07 €**	**9 540 010,75 €**
Total Résultat N_1	0,00 €	3 926 970,61 €
Total Résultat N	0,00 €	161 200,07 €
dont résultat de fonctionnement N	*0,00 €*	*1 333,56 €*
dont résultat d'investissement N	*0,00 €*	*159 866,51 €*
Total résultat de clôture N	**0,00 €**	**4 088 170,68 €**
Total Solde des Restes à réaliser	-357 520,00 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20260803-CSSYN-72-DE
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026

ARTICLE 2 : Le Comité Syndical approuve le compte administratif du budget RTHD pour l'exercice 2025.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20260803-CSSYN-72-DE
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Compte administratif - budget RTHD

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 12

Mme Sandrine BOCCARD, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, M. Jean-Michel FOURGOUS, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Julien RIVIÈRE, Mme Clara SANDRIN, M. Olivier TELLIER, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 4

Mme Sonia Brau à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Yves Coscas à M. Denis Larghero, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Patrick Stefanini à Mme Anne Hery Le Pallec.

Absents excusés : 9

M. M'barek Akafou, M. Pierre Bédier, M. Jean Pierre Dos Santos, Mme Laurence Duflos, M. Emmanuel Haiat, M. Patrick Herouin, M. Thomas Lam, M. Filipe Martins, M. Laurent Prevot.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20260803-CSSYN-72-DE
Date de télétransmission : 03/08/2026
Date de réception préfecture : 03/08/2026